



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 octobre 2005  
Français  
Original: anglais

Soixantième session

Cinquième Commission

Point 124 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

## **Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2006-2007**

**Note du Secrétaire général**

### *Résumé*

Au paragraphe 3 de la section V de sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre pour examen et approbation, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, des propositions concernant les subventions dont l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) aura besoin à compter de l'exercice biennal 2006-2007. Compte tenu du caractère permanent de la subvention demandée pour l'Institut, il est proposé que la demande de subvention soit soumise tous les deux ans, dans le cadre de l'examen par l'Assemblée du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent.

Si elle souscrit à cette proposition, et conformément aux dispositions du statut de l'Institut (voir résolution 39/148 H, annexe, article VIII, par. 3) et aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut, l'Assemblée est invitée à approuver l'octroi à l'UNIDIR d'une subvention d'un montant de 476 500 dollars imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 2006-2007. Le montant correspondant est inscrit au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007.



1. À sa quarante-cinquième session, le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, agissant en sa qualité de Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a approuvé, pour qu'il soit soumis à l'Assemblée générale, le rapport de la Directrice de l'Institut sur les activités de cet organisme durant la période allant d'août 2004 à juillet 2005 ainsi que le programme de travail proposé et les estimations budgétaires pour 2005 et 2006 (voir A/60/135). Le présent rapport, qui reprend les estimations mises à jour communiquées depuis lors par l'Institut pour examen au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, est soumis à l'Assemblée dans le cadre de son examen d'une demande de subvention pour l'UNIDIR pour 2006-2007 à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

2. Dans le rapport susmentionné de l'Institut, le Conseil d'administration a recommandé que la subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU soit maintenue, compte tenu de son importance pour l'indépendance de l'Institut.

3. Un montant de 476 500 dollars, représentant la subvention de l'Organisation des Nations Unies à l'UNIDIR pour 2006-2007, est inscrit au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal correspondant (A/60/6, chap. 4).

4. À la section IV de sa résolution 44/201 B, intitulée « Subvention, prélevée sur le budget ordinaire, à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement », l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui rendre compte tous les ans de la situation de l'Institut. Dans cette perspective, la situation financière actualisée de l'Institut, exposée en détail aux annexes I à IV de la présente note, peut se résumer comme suit :

a) Au début de 2005, les fonds disponibles se montaient à 1 910 910 dollars. Ce chiffre comprend un montant de 214 874 dollars nécessaire à titre de réserve de trésorerie opérationnelle;

b) Pour 2005, les recettes totales sont estimées à 4 040 000 dollars et se décomposent comme suit : contributions volontaires des gouvernements et dons publics (3 798 100 dollars), intérêts créditeurs (4 000 dollars) et subvention à imputer sur le budget ordinaire de l'ONU (201 900 dollars). Sur le montant total des contributions volontaires des gouvernements et dons publics, quelque 78,6 % seraient employés au financement de projets spéciaux et les 21,4 % restants à d'autres fins, y compris les dépenses d'administration;

c) Pour 2005, les dépenses totales sont estimées à 4 427 400 dollars, dont 201 200 dollars de dépenses d'appui aux programmes. Pour 2006, elles sont estimées à 2 442 600 dollars, dont 105 500 dollars de dépenses d'appui aux programmes;

d) Les fonds disponibles au début de 2006 sont estimés à 1 523 500 dollars, dont 603 600 dollars pour constituer une réserve de trésorerie opérationnelle.

5. Au paragraphe 3 de la section V de sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui soumettre pour examen et approbation, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, des propositions concernant les subventions dont l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement aura besoin à compter de l'exercice biennal 2006-2007. Compte tenu du caractère permanent de la subvention demandée pour

l'Institut, les fonds nécessaires à cette fin ont toujours été inscrits au projet de budget-programme et les crédits correspondants ouverts pour chaque exercice biennal. La demande annuelle de subvention est fondée sur le montant prévu pour l'année considérée dans le budget-programme de l'exercice biennal. Afin de simplifier le processus d'examen et d'approbation par l'Assemblée, il est recommandé que la demande de subvention pour l'Institut soit soumise tous les deux ans, dans le cadre de l'examen par l'Assemblée du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent. Une telle démarche permettrait aussi d'alléger le programme de travail chargé des organes délibérants et des organes de contrôle.

6. Si l'Assemblée générale souscrit à cette proposition, une subvention de 476 500 dollars (avant actualisation des coûts), à prélever sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, est proposée pour l'Institut pour l'exercice biennal 2006-2007. Ce montant sera ultérieurement actualisé conformément aux procédures établies. Aucun montant supplémentaire n'est à prévoir, les ressources correspondantes ayant été inscrites au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice 2006-2007.

**7. En conséquence, l'Assemblée générale est invitée à approuver :**

**a) La proposition tendant à ce qu'une subvention pour l'UNIDIR lui soit soumise pour examen et approbation tous les deux ans, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal correspondant;**

**b) La subvention pour l'UNIDIR d'un montant de 476 500 dollars (avant actualisation des coûts) à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2006-2007.**

## Annexe I

**Prévisions de recettes et de dépenses pour 2005 et 2006**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Poste</i>	<i>2005 (Montant estimatif)</i>	<i>2006 (Montant estimatif)</i>
A. Fonds disponibles en début d'année	1 910,9 <sup>a</sup>	1 523,5 <sup>b</sup>
B. Recettes		
Contributions volontaires des gouvernements et dons publics	3 798,1 <sup>c</sup>	1 048,2 <sup>d</sup>
Subvention de l'Organisation des Nations Unies (budget ordinaire)	201,9	227,6 <sup>e</sup>
Autres contributions interorganisations	–	–
Intérêts créditeurs	40,0	20,0
Recettes diverses	–	–
<b>Recettes totales</b>	<b>4 040,0</b>	<b>1 295,8</b>
C. Ajustements au titre d'exercices antérieurs	–	–
D. Engagements au titre d'exercices antérieurs	–	–
E. Montant total des fonds disponibles	5 950,9	2 819,3
F. Dépenses	4 427,4	2 442,6
G. Solde en fin d'année	1 523,3 <sup>b</sup>	376,7 <sup>f</sup>

<sup>a</sup> Dont un montant de 214 874 dollars à titre de réserve de trésorerie opérationnelle pour 2004.

<sup>b</sup> Dont un montant de 603 600 dollars à titre de réserve de trésorerie opérationnelle pour 2005.

<sup>c</sup> Voir à l'annexe III le détail des recettes de l'Institut provenant des contributions volontaires pour 2005.

<sup>d</sup> Voir à l'annexe III le détail des recettes prévues au titre des contributions volontaires pour 2006. Les prévisions relatives aux contributions pour 2006 sont prudentes. On sait par expérience que leur montant sera probablement plus élevé, mais on ne peut évidemment pas en avoir la certitude à ce stade.

<sup>e</sup> Ce chiffre fera l'objet d'un ajustement technique avant l'adoption du projet de budget-programme pour 2006-2007.

<sup>f</sup> Dont un montant de 316 400 dollars à titre de réserve de trésorerie opérationnelle pour 2006.

## Annexe II

**Montant estimatif des ressources nécessaires pour 2005 et 2006**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ressources nécessaires</i>	<i>(a)</i> 2005 <sup>a</sup> <i>Montant estimatif</i>	<i>(b)</i> 2006 <sup>a</sup> <i>Montant estimatif</i>	<i>(c) = (b - a)</i> <i>Augmentation/ (diminution)</i>
<b>A. Dépenses directes de programme et d'administration</b>			
Traitements et dépenses communes de personnel	649,7	649,7	–
Honoraires et frais de voyage des consultants	106,7	38,0	(68,7)
Groupes spéciaux d'experts	102,7	67,6	(35,1)
Contrats de prestation de services individuels	3 191,5	1 503,3	(1 688,2)
Frais de voyage du personnel en mission	113,6	40,0	(73,6)
Autres programmes de formation spécialisés	2,0	2,0	–
Autres services contractuels	2,0	2,0	–
Représentation	8,1	2,0	(6,1)
Location de salles de conférence	2,0	2,0	–
Location de matériel de bureau	2,0	2,0	–
Location de matériel de conférence	2,0	2,0	–
Frais d'entretien	2,0	2,0	–
Communications	1,0	1,0	–
Papier pour reproduction interne	12,0	12,0	–
Abonnements et commandes renouvelables	2,5	2,5	–
Achat de matériel de bureau	22,4	5,0	(17,4)
Achat de logiciels	1,0	1,0	–
Achat d'un télécopieur	1,0	1,0	–
Papeterie et fournitures de bureau	1,0	1,0	–
Fournitures informatiques	1,0	1,0	–
<b>Total A</b>	<b>4 226,2</b>	<b>2 337,1</b>	<b>(1 889,1)</b>
<b>B. Dépenses d'appui aux programmes</b>			
5 % de (total A moins subvention de l'ONU)	201,2	105,5	(95,7)
<b>Dépenses totales (A + B)</b>	<b>4 427,4</b>	<b>2 442,6</b>	<b>(1 984,8)</b>
<b>C. Réserve de trésorerie opérationnelle</b>			
Au moins 15 % de (total A, moins subvention de l'ONU)	603,6	316,4	(287,2)
<b>Total (A + B + C)</b>	<b>5 031,0</b>	<b>2 759,0</b>	<b>(2 272,0)</b>

<sup>a</sup> Ces chiffres pourront être revus à la hausse lorsque les propositions de financement actuelles auront été confirmées.

## Annexe III

### Montant révisé des recettes provenant des contributions volontaires, 2005 et 2006

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>2005<sup>a</sup></i>	<i>2006<sup>a</sup></i>
<b>A. Contributions des gouvernements</b>		
Autriche	10 954	10 000
Chine	30 000	–
Égypte	5 176	5 000
France	330 000	330 000
Grèce	7 800	7 800
Inde	10 000	10 000
Israël	9 918	10 000
Luxembourg	3 049	3 200
Mexique	10 000	10 000
Norvège	67 200	30 000
Nouvelle-Zélande	17 750	17 750
Pays-Bas	67 200	30 000
République de Corée	10 000	10 000
Royaume-Uni	125 310	–
Suède	26 110	27 000
Suisse	93 600	50 000
Turquie	5 000	5 000
<b>Total partiel (A)</b>	<b>1 089 884</b>	<b>615 750</b>
<b>B. Dons publics</b>		
Commission européenne (contribution reçue)	1 356 852	–
Commission européenne (contribution annoncée)	905 563	388 098
Institut universitaire de hautes études internationales	39 957	–
Fondation Marie Curie	129 670	–
Centre de documentation d'Europe du Sud-Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères (Programme des Nations Unies pour le développement)	34 260	–
Institut universitaire de hautes études internationales	23 200	–
Simons Foundation	27 000	30 000
Département des affaires de désarmement	97 000	–
Programme des Nations Unies pour le développement	79 992	14 400
Service de la lutte antimines	37 920	–
<b>Total partiel (B)</b>	<b>2 708 214</b>	<b>432 498</b>
<b>Total des contributions volontaires (A + B)</b>	<b>3 798 098</b>	<b>1 048 248</b>

<sup>a</sup> Ces chiffres seront revus à la hausse lorsque les propositions de financement actuelles auront été confirmées.

## Annexe IV

**État estimatif révisé des contributions volontaires pour 2005**

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant total des contributions</i>
<b>Montants reçus</b>	
Chine . . . . .	30 000
Égypte . . . . .	5 176
France . . . . .	330 000
Grèce . . . . .	7 800
Israël . . . . .	9 918
Luxembourg . . . . .	3 049
Mexique . . . . .	10 000
Norvège . . . . .	328 017
République de Corée . . . . .	10 000
Royaume-Uni . . . . .	5 000
Suisse . . . . .	60 000
Turquie . . . . .	5 000
Commission européenne . . . . .	1 356 852
Institut universitaire de hautes études internationales . . . . .	39 957
Centre de documentation d'Europe du Sud-Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères (Programme des Nations Unies pour le développement) . . . . .	5 130
Simons Foundation . . . . .	27 000
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>2 353 209</b>
<b>Montants annoncés</b>	
Autriche . . . . .	10 954
Inde . . . . .	10 000
Nouvelle-Zélande . . . . .	17 750
Pays-Bas . . . . .	67 200
Suède . . . . .	26 110
Suisse . . . . .	33 600
Commission européenne . . . . .	905 563
Fondation Marie Curie . . . . .	129 670
Centre de documentation d'Europe du Sud-Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères (Programme des Nations Unies pour le développement) . . . . .	29 130
Département des affaires de désarmement . . . . .	97 000
Programme des Nations Unies pour le développement . . . . .	79 992
Service de la lutte antimines . . . . .	37 920
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>1 444 889</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>3 798 098</b>